

Je suis opposé à ce projet éolien de Cernay en raison de son impact inadmissible sur le patrimoine rapproché.

Il apparait que cet impact sur le patrimoine est clairement identifié et assumé par l'étude d'impact, comme par exemple dans le volume 5 page 268/616 :

3.4.2.3 Synthèse des sensibilités à l'échelle du paysage rapproché

Plusieurs éléments touristiques sont recensés à cette échelle, on constate qu'une sensibilité forte est évaluée au château de la Tourderie en raison de son dégagement visuel et de l'absence d'obstacle.

Une sensibilité modérée est attribuée au belvédère de Colombiers, à la motte féodale de Mirebeau, au château de Clairvaux et de Purnon. Le détail de ces éléments protégés au titre des monuments historiques est réalisé dans le chapitre sur le contexte patrimonial.

Les sensibilités potentielles sont évaluées suivant l'analyse des perceptions visuelles immédiates et des relevés de terrain.

Il est à noter la forte sensibilité du château de la Tour de Ry.

Une sensibilité modérée est attribuée au château de Purnon, ce qui paraît totalement arbitraire au vu de l'ampleur phénoménale de la rénovation en cours, d'un bijou architectural du patrimoine, et au vu des énormes subventions qui y sont consacrées (donc sur les impôts des Français !)

Il apparaît important de noter que cette « synthèse » omet (comme par hasard !) de mentionner et juger la sensibilité de château de Coussay et son église, et pourtant d'un très fort niveau patrimonial.

Autre patrimoine omis, la « Maison Forte de Saires ».

Au vu de ces omissions, ces évaluations purement arbitraires et sous-estimées des sensibilités patrimoniales du paysage rapproché, merci de rendre un avis défavorable.